

Château du Taillan

SCEA Château du Taillan
56 avenue de la Dame Blanche
33320 LE TAILLAN MEDOC

Formulaire d'exercice du droit légal de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L 121-21 et suivants du Code de la consommation, je suis informé que je dispose d'un délai **de quatorze jours** pour exercer mon droit de rétractation s'agissant d'un contrat conclu à distance, délai commençant à **courir à compter du jour de la réception des vins** par moi-même ou un tiers que j'ai désigné. Il est rappelé que pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien.

Après avoir contrôlé que ce délai n'a pas encore expiré, et par la présente,

J'exerce mon droit légal de rétractation s'agissant de la commande suivante :

N° de commande* :

Date de la commande :

Nom :

Prénom :

Date de naissance:.....

Numéro de téléphone :

Adresse de facturation :

(* ce numéro apparaît sur le **récapitulatif de commande** que vous avez reçu par email conformément aux dispositions des articles L 121-18 et L 121-18-1 du code de la consommation).

Fait à :

Le :

Signature :

La charge de la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions prévues par les textes pèse sur le consommateur : **nous vous invitons à conserver une copie du présent envoi. Un envoi par email (à l'adresse info@chateaudutaillan.com) ou LRAR lui donnera date certaine.**

Modalités pratiques : Conformément à la teneur de nos conditions générales de ventes, il est rappelé que :

- Le client sera tenu de renvoyer ou de restituer les vins livrés au Château du Taillan, sans retard excessif et, **au plus tard, dans les quatorze jours** suivant la communication de sa décision de se rétracter.
- Le client supporte les coûts directs de renvoi des vins qui resteront à sa charge (il sera manifestement tenu de s'acquitter d'un cout de renvoi équivalent aux frais de livraison dont il s'était acquitté au jour de sa commande).
- Il est expressément indiqué que la responsabilité du client sera engagée en cas de dépréciation des bouteilles de vins livrées résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature et les caractéristiques de ces bouteilles. Ainsi, et dans le cadre de l'exercice du droit de rétractation légale du client, toute bouteille de vin devra impérativement être retournée au Château du Taillan dans son état d'origine et en parfait état (capsule, bouchon, étiquette intacts, non descellés ni tachés, bouteille pleine et non cassée), et apte à la revente. **A défaut, BORDOVINO DIFFUSION conservera, en contrepartie et à titre de dédommagement, une somme correspondant au coût total des bouteilles retournées inaptes à la revente.**
- Le Château du Taillan sera tenue de rembourser le client de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, au plus tard **dans les quatorze jours à compter de la réception des bouteilles retournées par le client.**
- Au-delà, les sommes dues sont de plein droit majorées du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard dix jours après l'expiration des délais fixés aux deux premiers alinéas, de 5 % si le retard est compris entre dix et vingt jours, de 10 % si le retard est compris entre vingt et trente jours, de 20 % si le retard est compris entre trente et soixante jours, de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'au prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.
- Le Château du Taillan effectuera ce remboursement par virement bancaire, aux coordonnées communiquées par le client au jour de la validation de sa commande.